

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidents**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

**Le 20 juin 2019**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE197908001**

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sur l'avenue Greene entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur la rue Saint-Ambroise entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima - Dépense totale de 3 087 791,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10300 - (1 soumissionnaire).**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE197908001**

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sur l'avenue Greene entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur la rue Saint-Ambroise entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima - Dépense totale de 3 087 791,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10300 - (1 soumissionnaire).

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont été surpris de constater qu'il n'y avait rien indiqué à la rubrique «décisions antérieures». Ils ont apprécié les explications du Service à l'effet qu'il s'agissait d'un premier projet de cette nature dans ce secteur de la Ville. Mais cette réponse porte à croire qu'il y a diverses interprétations selon les unités d'affaires quant au contenu à verser dans cette rubrique. La Commission reviendra vraisemblablement sur cette question dans son prochain bilan annuel.

Par ailleurs, les membres considèrent avoir reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions, notamment en ce qui a trait aux montants retenus et aux garanties dans le cadre de contrats de cette nature.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de

travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE197908001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**